

---

## **PROCÈS-VERBAL**

---

### **COMITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DES SOINS PALLIATIFS**

**Le lundi 21 septembre 2015, 8 h 30 à 12 h**  
**UMF Sacré-Cœur**

---

**Sont présent-e-s :** Dre Anne Bhéreur  
Dre Andréanne Côté  
Dr Hugues De Lachevrotière  
Dre Laeticia Lam Shang Leen  
Dre Isabelle Lord-Poitras  
Dre Olivia Nguyen  
Dre Josée Turcot  
Mme Mylène Héroux, coordonnatrice académique (UdeM)

**Sont excusé-e-s :** Dre Marie-Josée Caron  
Dre Dominique Dion (remplacée par Josée Turcot)  
Dr Hallah Lalou  
Dr Simon Poitras

---

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté par Dre Nguyen et Dre Lam Shang Leen.

#### **2. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2015**

Docteure Nguyen fait la proposition d'adoption du compte rendu de la réunion du 16 février 2015.

#### **3. SUIVI DE LA RÉUNION DU 16 FÉVRIER 2015**

Docteure Bhéreur informe les membres du comité de sa rencontre avec Mme Marie Authier pour la finalisation du questionnaire destiné aux R2.

#### **4. ÉCHANGE SUR L'IMPLANTATION DES RECOMMANDATIONS**

Le comité fait l'analyse des résultats du questionnaire en soins palliatifs destiné aux R2 pour l'année 2014-2015.

Le taux de réponse est de 111 sur 120. Dans l'ensemble, les résidents se sentent confiants à donner des soins palliatifs.

Les membres du comité se penchent sur la question à savoir si un questionnaire devrait être envoyé au début de la résidence pour mesurer l'évolution des réponses. La question sera adressée à Mme Authier. Un point est soulevé sur le fait qu'il y a déjà beaucoup de questionnaires à remplir par les résidents.

### **Suggestions pour le questionnaire 2015**

Ajouter la question : « Est-ce que vous voulez faire des soins palliatifs dans votre pratique? ».

La raison de cet ajout est que quelques universités offriront une spécialité en soins palliatifs dès 2016. L'UdeM n'étant pas dans le lot, les membres du comité considèrent important de sonder les résidents à cet effet.

## **5. COMITÉ SUR L'ENSEIGNEMENT DES SOINS AUX PERSONNES ÂGÉES**

Docteur De Lachevrotière souligne que les résultats au questionnaire SAPA sont excellents, ce qui démontre que l'exposition est adéquate.

Il y a par contre un peu d'insatisfaction dans l'appréciation de la formation en CHSLD et en soins à domicile. À cet effet, les DLP recevront leur résultat par milieu pour une analyse plus précise.

Il a été noté que les résidents connaissent peu les ressources communautaires. En ce sens, un effort local doit être fait.

Également, une proposition sera faite à Mme Authier pour étudier les éléments de progression en faisant remplir un questionnaire 5 ans après la fin de la résidence.

### **Proposition pour questionnaire 2015**

Regrouper la question sur l'appréciation de la formation en CHSLD et des soins à domicile.

En terminant, Dr De Lachevrotière mentionne que l'arrimage doit être fait entre les FO-R par rapport aux compétences des résidents en soins palliatifs dans le temps. À cet effet, les objectifs seront envoyés à Dre Bhéreur.

Docteur de Lachevrotière suggère aussi que le comité SAPA et le comité en soins palliatifs s'échangent leurs objectifs; ainsi, l'exposition en soins palliatifs va suivre.

## **6. LOI 2 ET MISE EN APPLICATION (TOUR DE TABLE)**

### **Contexte de la loi 2**

La loi 2 comporte une portion sur l'aide médicale à mourir et une portion sur les soins palliatifs. Chaque CIUSSS a formé son comité directeur pour répondre aux demandes du ministère de la Santé. De ces comités directeurs se sont formés des sous-comités sur l'aide médicale à mourir, et les milieux de soins palliatifs seront impliqués. L'entrée en vigueur de cette loi le 10 décembre prochain engendre beaucoup de discussions, les dispositions concernant l'aide

médicale à mourir suscitant le plus de débats.

La situation actuelle dans les milieux est d'amorcer une réflexion sur l'enseignement des soins palliatifs.

### **Tour de table**

#### **Verdun**

L'équipe de soins palliatifs ne veut pas s'impliquer dans le processus d'aide à mourir, mais est d'accord pour évaluer un patient et ensuite le référer pour poser le geste à quelqu'un d'autre hors de l'équipe de soins palliatifs. Ils ne sont pas d'accord avec la proposition d'appellation d'unité de fin de vie.

#### **Sacré-Coeur**

Même position que Verdun.

En somme, les équipes de soins palliatifs dans les milieux ne veulent pas être l'endroit désigné pour l'aide médicale à mourir. Les milieux se conformeront toutefois à la loi.

#### **Notre-Dame**

L'équipe de soins palliatifs ne veut pas être associée au geste et est contre le fait que l'unité des soins palliatifs soit un endroit désigné pour mourir, ceci en vue de protéger la définition des soins palliatifs.

L'équipe envisage de transférer des patients, au besoin, vers quelqu'un d'autre pour réaliser le geste.

Étant donné que les positions énoncées représentent seulement les UMF de la région de l'île de Montréal, Dr Prévost sera contacté afin d'avoir la position des milieux en région.

Après le tour de table, le comité émet les propositions suivantes :

- Essayer de bâtir un outil au niveau des soins palliatifs incluant un volet sur l'aide médicale à mourir;
- Faire ressortir les éléments de la loi concernant les soins palliatifs en vue d'avoir une base commune en UMF du côté de l'enseignement;
- Ajouter une question sur l'aide médicale à mourir dans le questionnaire de 2015;
- Mieux communiquer entre enseignants en soins palliatifs.

En terminant, le comité souligne l'importance de l'objectivité dans l'enseignement en parlant de l'aide médicale à mourir comme étant une possibilité.

## **7. RECRUTEMENT DE MILIEUX DE STAGE EN SOINS PALLIATIFS**

Docteure Côté souligne qu'il faut recruter de nouveaux milieux de stage en soins palliatifs, car actuellement la demande dépasse l'offre, et les milieux de l'UdeM sont saturés. La divergence est de 229/190.

Idées de milieux supplémentaires :

- La Maison Marie-Clarac est une opportunité intéressante;
- L'institut de cardiologie n'est pas un milieu envisageable pour l'instant;
- La Maison de soins palliatifs à Laval a déjà refusé d'accueillir des résidents dans le passé en raison de projets avec des externes, mais elle sera contactée à nouveau afin de voir l'état de la situation;
- La Maison Ste-Rose de Lima vient d'ouvrir et sera contactée;
- Verdun a un projet d'unité en 2016; les lits seront transférés au Manoir, il y aura donc 12 lits au lieu de 5.

Les milieux qui reçoivent des externes seront approchés pour voir les possibilités d'accueillir les résidents pendant la semaine vacante des externes.

Les membres du comité vont réfléchir à d'autres possibilités et Dre Côté fera part des résultats du sondage envoyé aux responsables des maisons de soins palliatifs, à savoir s'ils sont intéressés à recevoir des résidents.

Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

## **8. VARIA**

Docteure Bhéreur s'engage à bonifier le PBworks en ajoutant les éléments du questionnaire des résidents ainsi que le texte de la loi 2, et tentera de préparer un sondage sur la perception de l'aide médicale à mourir. Elle demande aux membres du comité de lui envoyer des suggestions ou des sujets qui pourraient être ajoutés sur PBworks.

## **9. PROCHAINE RÉUNION**

Le jeudi 19 novembre 2015, de 8 h 30 à 10 h 30.

---

Anne Bhéreur, M.D.  
Responsable du CESP